

Cette sensibilisation s'inscrit dans le cadre de l'obligation du chef d'entreprise d'informer ses salariés sur les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés : la rencontre potentielle de l'amiante dans le cadre de leur activité.

Public ciblé : artisan - chef d'entreprise - chef d'équipe - responsable QSE - salariés
Durée : environ 1h00, variable en fonction de vos disponibilités et de vos attentes

PROGRAMME

Présentation interactive avec support informatique :

- Qu'est ce que l'amiante ?
- Où peut-on trouver de l'amiante ?
- Quels sont les risques liés à l'exposition aux fibres d'amiante ?
- Qui est concerné par les risques liés à l'exposition aux fibres d'amiante ?
- Comment savoir s'il s'agit d'amiante ?
- Que faire en cas de doute sur la présence d'amiante ?

Une attestation de présence est remise à l'entreprise au terme de la sensibilisation

MÉTHODE

Nos sensibilisations sont effectuées au sein de votre entreprise ou dans nos centres suite à une analyse préalable de votre demande et de votre situation concernant le niveau actuel de prévention des risques.

Toute demande de sensibilisation fait l'objet d'une étude préalable de la part de nos équipes, afin de répondre au mieux aux besoins de votre entreprise (contexte, demandes spécifiques, format, etc...).

Contactez nous pour tous renseignements

OBJECTIFS

- Reconnaître l'amiante dans l'environnement de travail.
- Connaître les conséquences médicales d'une exposition.
- Savoir réagir face à un matériau amianté
- Responsabiliser vos collaborateurs
- Ne pas toucher si on n'est pas formé !

TARIF €

Les sensibilisations sont un service compris dans vos cotisations.

Vous y accédez donc de plein droit sur simple demande.

